

de croissance économique, de création d'emplois et d'économie d'énergie.

Ministre responsable :
ministre des Travaux publics

Société canadienne des brevets et d'exploitation limitée

275, rue Slater, 19^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0R3

Renseignements : Ottawa-Hull - (613) 990-6100.

La Société canadienne des brevets et d'exploitation limitée a comme principal objectif de mettre à la disposition du public la propriété industrielle et intellectuelle qui découle de la recherche et du développement financés à même les fonds publics. La Société a été créée en 1947 dans le but de protéger et de commercialiser la technologie appartenant à la Couronne qui avait été conçue au cours de la Seconde Guerre mondiale, de même que pour administrer les nouvelles formes de technologie devant être produites dans l'avenir par les ministères et organismes du gouvernement fédéral. À compter de 1948, le mandat de la Société a été élargi afin d'y inclure l'administration de la technologie élaborée dans les universités, les instituts de recherche provinciaux et les autres organismes à but non lucratif.

À titre de principal organisme du gouvernement fédéral impliqué dans les transferts de technologie, la Société offre plusieurs services à sa clientèle, services qui sont primordiaux au succès de la politique globale de transfert de technologie du gouvernement.

Ministre responsable :
ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie

Société canadienne des ports

Bureau national
99, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario)
K1A 0N6

Ports de Ports Canada : Vancouver, Prince Rupert, Montréal, Québec, Halifax et St. John's.

Ports de la Société canadienne des ports : Churchill, Port Colborne, Prescott, Chicoutimi, Trois-Rivières, Sept-Îles, Belledune et Saint John.

Renseignements : Ottawa-Hull - (613) 957-6787 (95-PORTS).

Administration des ports et politique : la Société canadienne des ports administre un réseau fédéral de ports sur une base décentralisée. Six de ces ports

sont constitués en société fonctionnant avec une grande autonomie et sont administrés selon les pratiques commerciales usuelles; ils sont situés à Vancouver, à Prince Rupert, à Montréal, à Québec, à Halifax et à St. John's. Les autres ports sont administrés directement par la Société canadienne des ports et sont situés dans les villes de Churchill, Port Colborne, Prescott, Chicoutimi, Trois-Rivières, Sept-Îles, Belledune et Saint John.

Le réseau de la Société canadienne des ports, qui assure près de la moitié du trafic portuaire canadien et plus de 95 % du trafic conteneurisé, est également chargé de la mise en œuvre de la politique portuaire nationale. Celle-ci vise à fournir les services nécessaires au commerce maritime extérieur du Canada, tant sur le plan national que sur les plans régional et local.

Ministre responsable :
ministre des Transports

Société d'assurance-dépôts du Canada

Administration centrale
320, rue Queen, 22^e étage
C.P. 2340, succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W5

Bureau régional : Toronto.

Renseignements : Ottawa-Hull - (613) 996-2081 ;
Toronto - (416) 973-3887 ; ou 1-800-267-1999.

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) a été créée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. Les objectifs de la SADC sont de fournir de l'assurance contre la perte d'une partie ou de la totalité des dépôts faits auprès de ses membres, de travailler à promouvoir l'adoption de saines pratiques commerciales et financières au sein des établissements membres, et de favoriser et de contribuer par divers moyens à la stabilité et à la compétitivité du système financier au Canada. Elle poursuit ses objectifs au bénéfice des déposants, de manière à minimiser les risques de pertes de la Société. La SADC a le pouvoir d'intervenir comme prêteur de dernier recours auprès des établissements membres et des compagnies de financement des ventes contrôlées par des intérêts canadiens. Elle peut aussi consentir des prêts à court terme, à des fins de liquidité, aux associations coopératives de crédit et aux sociétés constituées en vertu de la loi provinciale qui fournissent des ressources financières aux caisses de crédit.

Ministre responsable :
ministre des Finances